

DIALOGUE POLITIQUE

PA

Gilchrit Olympio en désaccord avec ses lieutenants

N° 325 du 19 Sept. 2012 / Prix: 250 Fcfa

Récépissé N° 259/21/04/HAAC
Maison de la presse, casier N° 61
Directeur de Publication
Tchaboré Bouraïma

Email: tchaboremessenger@yahoo.fr
Contact: 90 04 71 59
Imprimerie: Saint-Louis

LE MESSENGER

Hebdomadaire Togolais d'Informations Générales et de Publicités

COIN DU CITOYEN 

**Lire et comprendre
la constitution,
c'est un acte citoyen**

Dialogue politique version Ahoomey-Zunu



Nkosazana-Dlamini-Zuma,
Pdte de la commission de l'UA

L'UA satisfaite des conclusions, le CST et Arc-en-ciel grincement les dents

Affaire d'escroquerie internationale

L'extradition de Loïck Le Floch-Prigent oblige la justice togolaise à plus de prudence

● **Inculpé par le juge, le français décidé à tout déballer**



 **MIDNIGHT
Sun** Group Midnight Sun

... Une nouvelle race de Managers

B.P: 24 69 Lomé-TOGO Tél: +228 22 26 22 04

Fax: +228 22 26 22 08

E-mail: mid_night2469@yahoo.fr

Assemblée consulaire à la CCIT

Le nouveau BE présidé par Jonathan Fiawoo, installé

Un nouveau Bureau Exécutif (BE) élu par l'assemblée consulaire est installé mercredi dernier à la Chambre du Commerce et d'Industrie du Togo (CCIT). Jonathan Fiawoo, Président, réélu, compte sur son expérience pour poursuivre sa mission et atteindre plus de résultats escomptés.

« ... Notre pays dispose enfin d'une institution consulaire mûre et représentative du secteur privé. Je n'en veux pour preuve que les multiples réalisations faites par l'assemblée consulaire sortante et son bureau exécutif qui a fait du bon travail ». C'est la parole de Mme Bernadette Legzim-Balouki, Ministre du commerce et de la promotion du secteur privé. Selon elle, la mise en place en 2008 de la première assemblée consulaire et de son bureau exécutif, a marqué la fin de 14 années de délégation spéciale. « Les opérateurs économiques privés sont incontournables en matière de développement. (...) La chambre du commerce est la vitrine de l'économie du pays et par son dynamisme, elle et le baromètre de l'efficacité du secteur privé » a-t-elle fait noter avant de procéder à l'installation du nouveau BE pour le mandat 2012-2016.

Pour la patronne du commerce et du secteur privé, « il s'agit d'une installation de personnes hautement responsables qui devront aider les opérateurs économiques à se former et à mieux s'organiser pour devenir compétitifs et développer leurs



Les membres du bureau posant avec la ministre Legzim Balouki

affaires, à poursuivre les efforts devant permettre de hisser la CCIT au rang de ses consœurs de la sous-région qui font preuve d'un dynamisme internationalement reconnu ». Ces personnes élus au BE sont Jonathan Fiawoo, Président, Germain Meba, 1^{er} Vice Président, Alexis Aquereburu, 2^{ème} Vice Président, Ignace Clomegah, Trésorier, Agopome Venance, Kossi Clément Ahialoy, d'Almeida Tchotcho Bobito, Conseillers.

Jonathan Fiawoo, réélu président du BE, a reconnu une confiance à lui renouvelée par l'assemblée consulaire pour poursuivre une mission, celle de réforme de la CCIT. « Réformer la chambre en y apportant notre

touche de management pour plus de visibilité, pour promouvoir la représentation des entreprises au sein de la chambre, pour mettre à la disposition des membres l'information et l'intelligence économique, matières premières de toute entreprise » a-t-il laissé entendre. C'est un engagement permis en référence aux succès réalisés au cours de la précédente mandature conduite par le même Jonathan Fiawoo. Il est donc permis d'espérer que cette nouvelle mandature sous la présidence de celui qui s'y connaît et de ses collaborateurs, des personnalités pas des moindres, connaisse à terme des succès plus éclatants.

Constant MADJI

La nouvelle vision de Jonathan Fiawoo "Créer de la richesse"

Réélu il y a quelques jours à la tête de la Chambre de commerce et d'industrie du Togo (CCIT) l'industriel Jonathan Fiawoo veut profiter d'un contexte économique favorable pour promouvoir le Togo à l'international et permettre à ses membres d'en récolter les fruits.

Republicoftogo.com : Au terme de votre premier mandat, quel est le bilan de la CCIT ?

Jonathan Fiawoo : Notre mission a été souvent compliquée ; les raisons pour se décourager étaient nombreuses, mais on a tenu bon. Les résultats sont là : une Chambre plus dynamique, plus présente au plan national, régional et international, des membres et personnels mieux formés et le Centre de formalités des entreprises (CFE) et la CATO (Chambre d'arbitrage) enfin opérationnels.

Republicoftogo.com : Quels sont les challenges relever désormais ?

Jonathan Fiawoo : Les chantiers sont nombreux. Il y a d'une part l'accompagnement des entreprises à l'international et les missions de service public, c'est à dire la défense des intérêts du secteur privé vis vis des pouvoirs publics ; nous devons avoir un meilleur positionnement.

Il y a enfin toutes les actions relatives à la formation.

S'agissant de nos rapports avec l'Etat, nous comptons sur le soutien du gouvernement pour conduire les actions prioritaires qui sont, l'amélioration du climat des affaires, le renforcement des capacités humaines dans la mise en œuvre des accords commerciaux internationaux, l'avènement du guichet unique pour le commerce

extérieur, la facilitation des échanges, la construction et l'entretien des infrastructures de stockage et de commercialisation des produits de base et de transport, l'intégration régionale.

Republicoftogo.com : Le Togo offre-t-il de véritables opportunités aux investisseurs ?

Jonathan Fiawoo : Le pays, incontestablement, a de réelles perspectives de développement et

des potentialités à exploiter. L'agriculture, les télécommunications, le tourisme, les mines, la promotion immobilière, les infrastructures, sont, par exemple, des secteurs de croissance.

La Chambre de commerce va jouer un rôle dans l'exploitation de ces potentialités pour permettre au Togo de relever les défis du développement.



Jonathan Fiawoo, Pdt CCIT

MEDIA

Le site www.pa-lunion.com officiellement lancé

Fondé le 16 février 2001, le journal « L'Union pour la Patrie » est aujourd'hui accessible, non seulement par un hebdomadaire écrit mais aussi à travers un site web, le www.pa-lunion.com où les informations en plusieurs rubriques sont publiées en continu, instant après instant. Ce site est ouvert depuis des mois, un an déjà, mais c'est seulement vendredi dernier que son promoteur Hugues Eric

C'est un site conçu et réalisé par SAMESCOM, une agence de communication, l'entreprise de presse dirigée par Hugues Eric Johnson. Il comporte plusieurs rubriques à savoir politique, société, médias, coopération, économie, culture, sport, justice, transport, éducation, droits de l'homme et la revue de presse. « Il s'agit au moyen de l'information en continue à travers toutes ces rubriques, de participer à l'impératif



La table d'honneur, 2ème à partir de la gauche, Eric Johnson, directeur de publication de l'Union pour la Patrie et du site www.pa-lunion.com

Johnson, Directeur de Publication de L'Union pour la Patrie, et ses collaborateurs ont décidé le lancé officiellement.

La cérémonie de lancement faite dans un grand hôtel ici à Lomé, devant des journalistes, a été présidée par Biossey Kokou Tozoun, Président de la HAAC, en présence de Charles Debasch, Conseiller représentant la Chef de l'Etat, du Directeur de cabinet du ministère de la communication, de Jacques Djakouti, Président du CONAPP, de Crédo Tete, Secrétaire général de l'UJIT.

de développement du pays, un impératif auquel personne ne peut se soustraire » a précisé Hugues Eric Johnson.

Prononçant solennellement le lancement du site, Biossey Kokou Tozoun, Président de la HAAC a salué la une démarche que beaucoup brûlent dans la création de leurs organes. Le patron de l'instance de régulation de la presse a exhorté Hugues Eric Johnson et ses collaborateurs au respect de la déontologie du journalisme pour faire le travail de façon professionnelle.

Constant M.

De l'interprétation erronée de la constitution Le M150 s'insurge contre une tentative de viol des institutions de la république

Une autre marche s'est faite découvrir dans les rues de Lomé samedi dernier. Ce n'étaient pas celles que les loméens ont l'habitude de voir les samedis, notamment les marches hebdomadaires du FRAC ANC ou celle en faveur de UNIR, qu'organise par moment les associations et mouvements regroupés en majorité silence. C'était une marche différente de toutes celles là par son objectif. Le Mouvement pour la République (M150) a cité ces marches pour manifester d'autres revendications.

En encablant sur le boulevard, le mouvement a organisé une grande manifestation au devant des Togolais avertis

mes institutions " et d'un appel " debout pour défendre la République et ses institutions ", a eu pour point de chute le siège de la Cour Constitutionnelle, gardienne du respect de la Constitution, loi fondamentale du Togo. A travers cette première marche du M150, mouvement mis sur pied par des intellectuels, juristes, journalistes, communicateurs et autres, les responsables ont voulu amener les togolais à être des usagers éclairés et consciencieux des institutions de la République. " La constitution est une denrée de grande consommation. Les togolais doivent bien se l'approprier. Mais il est donné de constater que tel n'est pas le cas. C'est la grande loi qui règle la république, c'est le code de base et pourtant bon nombre de togolais ne la connaissent. Il est temps que les uns et les autres cessent de l'interpréter comme ils veulent. C'est pourquoi nous

Suite la page 5

Dialogue politique version Ahoomey-Zunu

L'UA satisfaite des conclusions, le CST et Arc-en-ciel grincement les

Ouvert le 10 septembre dernier, le dialogue politique version Ahoomey-Zunu a pris fin le jeudi 13 septembre 2012. 4

législature comptera 83 députés au lieu de 91 précédemment définis par les conclusions de l'avant dernier dialogue avec le

qui est fixé désormais à 2, autrement 5 ans renouvelable une seule fois.

Ces conclusions aussi bien d'autres qui entrent dans le cadre des réformes institutionnelles et constitutionnelles ont retenu l'attention de l'Union Africaine qui a tenu à marquer son satisfécit vis-à-vis des conclusions trouvées. La commission, dans un communiqué rendu public dimanche dernier s'est félicitée de l'accord intervenu entre les acteurs politiques togolais. En outre, elle dit suivre de près les efforts en cours visant à approfondir la démocratie au Togo et à créer les conditions du bon déroulement des élections locales et législatives à venir. Le même communiqué qui dit encourager la poursuite

des efforts engagés en appelle à tous les acteurs politiques pour qu'ils œuvrent en faveur du dialogue aux fins de trouver des solutions consensuelles aux questions qui font l'objet de préoccupations. Une précision qui touche le nœud du problème togolais quand on sait qu'une partie de l'opposition en l'occurrence le Collectif Sauvons le Togo (CST) et la coalition arc-en-ciel oppose une fin de non recevoir à la main tendue par le gouvernement pour un dialogue. Ces deux entités posent des préalables avant toute discussion. Ce satisfécit venant de la part d'une institution aussi importante qu'est l'Union Africaine n'est pas du tout du goût du CST et de arc-en-ciel au regard des déclarations qui ont suivi la déclaration du Ministre

Bawara sur l'accord trouvé. La position de l'UA met le gouvernement dans une position confortable. Et dans ce cas, l'autre institution dont la position définit la crédibilité d'une situation donnée, et qui est l'Union Européenne risque de faire comme l'UA. Ce qui va plus décréditer les réfractaires au dialogue comme le CST et Arc-en-ciel.

En tout état de cause, en attendant que l'UE ne se prononce, la position de l'UA est un signe que l'institution n'est pas sur la même longueur d'onde que la partie de l'opposition togolaise qui réfute le dialogue. D'ailleurs, la présence de l'UE aux assises est l'autre signe fort qui doit amener le CST et Arc-en-ciel à changer de position. Sinon....

Tchaboré



Nkosazana-Dlamini-Zuma, Pdt de la commission de l'UA

jours ont suffi aux parties en présence de trouver un accord sur les questions essentielles du moment. Ainsi, la prochaine

CPDC et le CPDC rénové. Autre point très important qui a fait objet de consensus, est celui relatif au mandat présidentiel

Affaire d'escroquerie internationale

L'extradition de Loïck Le Floch-Prigent oblige la justice togolaise à plus de prudence

● Inculpé par le juge, le français décidé à tout débattre

L'affaire dite d'escroquerie internationale dans laquelle Abass Al Youssef accuse Agba Sow Bertin et l'ex ministre Pascal Bodjona prend désormais des dimensions internationales avec l'arrestation depuis Abidjan de l'ex patron d'Elf et son extradition au Togo. Pour de nombreux observateurs, un autre épisode de cette affaire ne fait que commencer. Estimant que la présence des trois accusés devant un juge au Togo, permettra d'éclaircir tout ce qui est ombre dans cette affaire, ces observateurs pensent par ailleurs que beaucoup de secrets restent à dire à l'opinion. Mais à l'allure où vont les choses, c'est la justice togolaise qui sera au banc désormais, car la France et la communauté internationale auront les yeux tournés vers le Togo et qui sait si pression de la part de la métropole ne s'invitera pas. En tout état de cause, la justice togolaise devra faire montre d'une grande prudence. Mais en attendant de connaître les secrets en question, les avocats de Pascal Bodjona ont, pour la première fois, dévoilé leur position vis-à-vis de l'affaire.

Au cours d'une conférence de presse tenue le dimanche 16 septembre 2012 à Lomé, les avocats ont estimé que la procédure qui a conduit l'ex ministre dans les locaux de la gendarmerie au Togo est émaillée d'incohérences sur toute la ligne. Pour eux, l'infraction reprochée à leur client " n'existe pas ". Evoquant l'article 114 du code de procédure pénale togolais, ils estiment qu'on est complice de " quelque chose " et juridiquement on ne saura déposer une plainte contre quelqu'un pour complicité. " La complicité, je vous le dis, n'existe pas comme étant une infraction qui puisse se distinguer du fait incriminé " a relevé Me Raphael Kpandé-



Loïck Le Floch-Prigent

Adzaré, l'un des avocats. D'autres avocats ont par ailleurs, laissé entendre, mais sans pour autant donner les contours clairs que, l'arrestation de Pascal Bodjona est une affaire politique. Les avocats ont fondé leurs " certitudes " sur les " informations " qu'ils auraient reçues dans les entourages du pouvoir faisant état de ce qu'on reproche à Pascal Bodjona des ambitions présidentielles avec le soutien de son frère Bertin Agba. " Nous disons purement et simplement qu'il s'agit d'une affaire politique et quelque part, il y a des gens qui tirent les ficelles ", a précisé Me Afangbédji. Selon Georges Tchassanté avocat principal de l'ex ministre, " Pascal Bodjona n'est pas en train de fuir la justice, il n'est pas en train de demander une justice de sentiment, il est seulement en train de demander une bonne justice ". Parlant de la médiation entreprise par Mgr Nicodème Barrigah, président de la commission-Vérité, Justice et Réconciliation (CVJR) aux

premières heures de l'arrestation de l'ancien homme de main de Faure Gnassingbé, les avocats ont laissé entendre que leur client " n'a demandé à personne le règlement à l'amiable de ce dossier ". " Mgr Barrigah est rentré dans ce dossier pour ramener la paix dans le pays ", a indiqué Me Taboussouma.

Pascal Bodjona et Loïck Le Floch-Prigent auraient joué un rôle dans ce détournement supposé de près de cinquante millions de dollars par plusieurs protagonistes, dont aurait été victime le businessman émirati du nom de Abbas Youssef. L'arrestation de Loïck Le Floch-Prigent à Abidjan et son extradition samedi vers Lomé a donné un coup d'accélérateur à l'organisation des " retrouvailles " entre les trois personnes devant le juge. Lundi après-midi, M. Le Floch-Prigent a été entendu pendant près de trois heures par le Doyen des juges d'instruction en présence de ses

Suite à la page 4

Le Messager

COIN DU CITOYEN

Lire et comprendre la constitution, c'est un acte citoyen

Dans presque tous les pays comme au Togo, la constitution est la loi fondamentale à laquelle doivent se soumettre les citoyens pour le respect des institutions. Les textes de cette loi sont écrits par des spécialistes en des termes si simples et clairs pour faciliter une lecture compréhensive chez tous les citoyens. Mais certains individus sont enclins à travestir le sens de ces textes à leur guise, pour peu que cela réponde si bien à leurs intérêts égoïstes. De ces individus, on en connaît aujourd'hui au Togo. Ils souffrent d'un syndrome antipatriotique qui les pousse au non respect des institutions de la république. Sans devoir nommer quiconque, il est question à travers ces quelques lignes d'interpeller les uns et les autres à un véritable sursaut de patriotisme qui voudrait avant toute chose que chaque citoyen s'interroge, la main sur la conscience, si oui ou non il connaît sans controverse les textes de la loi fondamentale par rapport à laquelle il est tenu à ses devoirs et il jouit des droits et libertés.

Rien qu'en s'interrogeant réellement de la sorte, l'on marque en soi un début de civisme avant même de le manifester. Un des premiers devoirs du citoyen, c'est le respect des institutions de la république, c'est le respect de la constitution. Il faut pour ce faire connaître cette constitution et la meilleure façon pour la connaître, c'est de la lire et surtout de l'interpréter dans un entendement collectif, sans états d'âmes et sans intérêts particuliers.

La constitution que chaque togolais est appelé à lire et à comprendre est celle de la 4ème république actuellement en vigueur. Elle édifie le citoyen sur les grandes lignes portant sur l'Etat et sa souveraineté, les droits, libertés et devoirs du citoyen, le pouvoir législatif, le pouvoir exécutif, les rapports entre le gouvernement et le parlement, la cour constitutionnelle, la cour des comptes, le pouvoir judiciaire, la haute autorité de l'audiovisuel et de la communication, le conseil économique et social, les traités et accords internationaux, les collectivités territoriales et la chefferie traditionnelle, le cadre de sa révision, les dispositions spéciales, la commission nationale des droits de l'homme et le médiateur de la république, les dispositions transitoires et enfin les dispositions finales. Il faut les lire donc et essayer de les comprendre.

Constant M.

DIALOGUE POLITIQUE

Gilchrist Olympio en désaccord avec ses lieutenants

Annoncé depuis dimanche soir à Lomé, le leader de l'Union des Forces de Changement (UFC) est en profond désaccord avec ses lieutenants, qui l'ont représenté au dialogue éclair dirigé par le Premier ministre Arthème Ahomey-Zunu.

L'une des principales pommes de discorde entre l'opposition et le pouvoir réside dans le caractère inique du découpage électoral. En particulier, le Collectif "Sauvons le Togo", se montre inflexible sur cette question, proposant que le nombre de sièges au sein de l'Assemblée nationale soit porté de 81 à 109. Une proposition qui s'appuie sur un souci d'une représentativité la plus équitable possible des populations, avec comme base, la conversation du nombre de sièges actuel pour chaque préfecture, en vue de préserver la paix sociale.

A l'issue des élections législatives de 2007, le parti au

pouvoir a avec environ 900 000 voix, obtenu 57 sièges contre 41 pour l'opposition (UFC et CAR) qui ont recueilli un peu plus d'un million de suffrages. Une anomalie également relevée dans son rapport par la mission d'observation électorale de l'Union Européenne, qui a fustigé une sous représentation de la région méridionale, en particulier Lomé et son hinterland, au profit de la région septentrionale.

Alors ministre de l'Administration territoriale, Pascal Bodjona et ses services ont proposé que 10 sièges soient ajoutés à Lomé et son hinterland pour corriger, en application de la recommandation

de l'UE, cette anomalie qui induit un déficit de représentativité d'une partie de la population au Parlement. La proposition qui a fait son chemin, a été adoptée par l'Assemblée nationale en juillet 2012, portant de 81 à 91, le nombre total des députés. Mais cette proposition qui fait des retraits de sièges à certaines préfectures manifestement autre fois surreprésentées, a été contestée, notamment par le Comité d'Action pour le Renouveau (CAR).

Mais en réalité, certaines personnalités comme l'actuel Ministre l'Administration territoriale Gilbert Bawara également, voyaient mal cette opération de justice qui augmente le nombre de sièges à une région réputée favorable à l'opposition. Ceci sera d'ailleurs l'une des thèses



Gilchrist Olympio, Pdt de l'UFC

Affaire d'escroquerie internationale

L'extradition de Loïck Le Floch-Prigent oblige la justice togolaise à plus de prudence

● Inculpé par le juge, le français décidé à tout déballer

Suite de la page 3

avocats togolais. Ce dernier aurait accepté s'expliquer sur le fond de l'affaire.

L'ex ministre quant à lui a été appréhendé le 1er septembre dernier à son domicile de Lomé par un groupe de gendarmes à la suite d'une plainte déposée le 31

août dernier par l'émirati, Abass Al Youssef pour " escroquerie et complicité d'escroquerie ". Avec l'extradition du français Loïc Le Floch-Prigent, de nombreux observateurs pensent que Faure Gnassingbé serait en train de se mettre la France, l'ancienne métropole, au dos. Ils se réfèrent à de nombreux cas où

les citoyens français bien qu'impliqués dans des affaires ont fini par tirer leur épingle du jeu sous la pression de la France. Le cas relatif à la pédophilie en 2009 où un propriétaire d'un restaurant de nationalité française était impliqué, est une référence parmi tant d'autres.

LM

Loïck Le Floch-Prigent inculpé pour complicité d'escroquerie au Togo

L'ancien patron du géant pétrolier français Elf avait été arrêté la semaine dernière en Côte d'Ivoire où il venait présenter son dernier livre. Loïck Le Floch-Prigent a été arrêté puis transféré au Togo où il était recherché pour une affaire d'escroquerie. La victime serait un riche homme d'affaires émirien. L'escroquerie s'élève à 48 millions de dollars.

L'ex-PDG de la société Elf a été inculpé après plusieurs heures d'audition par le juge. Cette audition devrait se poursuivre ce mardi 18 septembre. La justice le soupçonne d'être impliqué dans une affaire d'escroquerie internationale, qui porte sur 48 millions de dollars. La victime est un riche Emirien.

C'est un homme d'affaires togolais qui aurait imaginé le piège avec plusieurs complices. Parmi eux, selon la justice togolaise, il y aurait donc Loïck Le Floch-Prigent, un homme d'affaires togolais et un ancien ministre, Pascal Bodjona, qui a lui été inculpé la semaine dernière. " Loïck Le Floch-Prigent n'a rien à cacher ", dit son avocat

togolais qui compte demander une mise en liberté provisoire.

En attendant, l'ancien patron d'Elf est à la gendarmerie nationale de Lomé, où il est en garde à vue depuis son arrivée au Togo samedi 15 septembre. On sait qu'il est logé dans une pièce VIP, c'est-à-dire plus confortable que les cellules où dorment la plupart des détenus. Il s'agit d'une pièce climatisée, avec des fauteuils et un matelas pour dormir. " Il est bien traité ", confiait son avocat ce week-end tout en se disant inquiet pour sa santé. Loïck Le Floch-Prigent est âgé de 69 ans.

RFI

Des accusations d'escroqueries mutuelles depuis 2008

Après l'affaire Elf, Loïck Le Floch-Prigent était devenu un consultant international, il tentait depuis plusieurs années d'utiliser son carnet d'adresses africain pour continuer à faire des affaires dans le pétrole. C'est à ce titre qu'il rencontre l'homme qui l'accuse depuis 2008 d'escroquerie, l'Emirati Abbas Youssef.

Depuis ses déboires judiciaires dans le cadre de l'affaire Elf, l'ex-grand patron français s'est reconverti dans la consultance internationale. Dès 1997, il met son carnet d'adresses au service d'investisseurs intéressés par le pétrole africain. Son principal client de l'époque est le Congolais Denis Sassou Nguesso avec qui Le Floch-Prigent a travaillé alors qu'il dirigeait Elf Aquitaine.

En 2006, alors qu'il est associé à l'émirati Abbas Youssef, il obtient pour le compte de la société de ce dernier, Pilatus Energy, un permis d'exploration de la cuvette du fleuve Congo. Abbas Youssef ne tient pas ses promesses et l'exploration de ce bassin prometteur traîne en longueur. En 2008, alors que les deux hommes sont brouillés dans l'affaire de l'escroquerie togolaise, Loïck Le Floch-Prigent crée une société homonyme de celle d'Abbas Youssef, Pilatus Group. L'Emirati soupçonne alors le Français de vouloir récupérer son permis d'exploration. Entre les deux hommes la méfiance est à son comble. Les accusations d'escroquerie vont bon train sur fond de mésentente pétrolière.

Les deux hommes se sont revus à Paris il y a quelques mois pour tenter de régler leurs différends. Manifestement sans y parvenir totalement. Ce qui est certain c'est que Le Floch-Prigent n'est plus depuis longtemps un consultant recherché en Afrique. Son cercle de présidents amis s'est considérablement restreint et ses activités sont au point mort.

dont les détracteurs de Pascal Bodjona se seraient servie pour convaincre Faure Gnassingbé, que son ancien ministre de l'Administration territoriale, roulait en faveur de l'opposition. C'est donc logiquement que ces partisans d'un coup de force électorale, ont entrepris de conserver l'essentiel de l'arsenal qui a permis au parti au pouvoir, de s'offrir une majorité écrasante à l'Assemblée nationale avec une minorité relative de suffrages.

Lors du récent dialogue qui a été conclu le jeudi dernier par un accord, la question du découpage a selon nos indiscretions, suscitée une tension au point de provoquer une suspension de séance. Les délégations en ont alors profité pour consulter leur hiérarchie. Ce que n'a pas cru devoir faire, Jean-Claude Homawoo qui conduisait la délégation du parti de Gilchrist Olympio, en séjour à Paris. Les participants pour l'essentiel des alliés du parti au pouvoir, ont accepté la proposition de Gilbert Bawara, de ramener à seulement deux sièges, le nombre à ajouter à la commune de Lomé et son hinterland, qui serait transformés en une seule circonscription électorale.

Une option qui a eu le don de

provoquer la colère de Gilchrist Olympio, qui a vertement sermonné ses lieutenants au dialogue. De source proche du parti, le leader de l'UFC qui rentrait à Lomé dimanche dernier, entend dénoncer ce point de l'accord. Dans un document interne au parti, le nombre de 109 députés y figure tout comme dans la proposition formulée par l'ANC et reprise à son compte par le Collectif "Sauvons le Togo".

Rappelons que Gilchrist Olympio qui a rencontré Mme Le Gal, en a profité pour plaider en faveur d'un report des prochaines élections législatives et locales. Le leader de l'UFC a insisté auprès des conseillers Afrique du Président français, François Holland, sur l'impréparation des élections que la Cour Constitutionnelle dans un avis, prévoit entre le 10 octobre et le 10 novembre 2012. Au Collectif "Sauvons le Togo" comme à la Coalition Arc-en-ciel, on dénonce le dialogue ainsi que l'accord qui en est issu. " Les accords ne lient que leurs signataires ", a déclaré un responsable des deux regroupements de l'opposition qui ont boudé ledit dialogue, entaché de " manœuvres destinées à la diviser ".

Koaci.com et LM

Arrivée du chasseur de pirates HSV2 Swift de la marine américaine

Un précieux renfort dans la lutte contre la piraterie

Le HSV2 Swift, un navire de la marine américaine en tournée en Afrique centrale et en Afrique de l'Ouest est arrivé dans les eaux togolaises ce samedi.

Le bâtiment est passé par le Cameroun, le Congo et le Bénin avant d'accoster au Togo pour quelques jours au port de la capitale, Lomé. Cette escale s'inscrit dans le cadre de la coopération entre la marine togolaise et l'Africa Partnership Station (APS) ayant pour priorité la lutte contre la piraterie maritime. Le navire avait déjà fait escale au Togo au mois de mai.

Le HSV-2 Swift, un bâtiment long de 98 mètres avec un tirant

d'eau de 3,40 mètres. Sa vitesse de croisière soutenue atteint 35 nœuds. Il peut embarquer 350 marins et des équipements lourds. C'est un vaisseau de construction australienne, d'exploitation privée qui a été militarisé pour la marine américaine. Il est aussi équipé d'un pont porte-hélicoptères. Il s'agit du seul navire à grande vitesse de la marine américaine. Il peut transporter jusqu'à 615 tonnes de fret. L'équipage de marins assure la navigation et l'ingénierie tandis que le détachement militaire s'occupe de la sécurité.

DANIEL MESSAN KOFFI

Implication des médias pour la transparence et le développement Le ROC -TD porté sur les fonts baptismaux

Aujourd'hui, la transparence et la bonne gouvernance sont des axes clés, incontournables pour la mise en œuvre de tout programme de développement durable. Dans le secteur minier et industriel, l'option est prise à travers l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) dont le processus se veut inclusif des acteurs à tous les niveaux de la chaîne. Parmi ces acteurs, ceux des médias qui à partir de vendredi dernier s'organisent en réseau pour marquer leur implication dans la culture de la transparence et du développement.



Photo de famille

A l'issue d'une assemblée générale constitutive tenue à la maison de la presse à Lomé, des médias publics et privés ont porté sur les fonts baptismaux le ROC-TD, entendez Réseau des Organisations de la Communication pour la

Transparence et le Développement au Togo. Un bureau exécutif de 7 membres élus, a été mis en place pour diriger ce réseau. Il est composé d'un Président : Tchandao Vincent, d'un Vice Président : Dabadji Lelantina, d'un secrétaire général : Fabrice

Petchézi, d'une secrétaire générale adjointe : Andréa Magnim, d'une trésorière générale : Agbonon Komlan, d'un trésorier général adjoint : Adam Adjronou, et d'une conseillère : Louise Kudzu. Investi pour un mandat de 3 ans renouvelable une seule fois, ce BE va œuvrer pour la réalisation des objectifs du ROC-TD.

"L'essence de la transparence que prône l'ITIE réside en fait dans la publication et la diffusion des informations sur les activités du secteur extractif et sur sa contribution à l'économie nationale et au bien-être des populations. Vous comprenez à quel point les médias sont au cœur du processus en tant qu'une des parties prenantes. Ils sont appelés à informer, à sensibiliser les populations, et à susciter le débat public autour des questions de transparence et de développement" a fait remarquer Vincent Tchandao, Président ROC, Président ROC-TD.

Ainsi né, le ROC-TD ambitionne d'œuvrer pour la transparence non seulement dans l'exploitation des ressources naturelles, mais aussi dans plusieurs autres domaines comme la passation des marchés publics, la gestion des ressources publiques, des ressources humaines, des processus électoraux, la lutte contre la fraude, la corruption et la protection de l'environnement.

Constant M.

L'apocalypse arrivera... dans 5 milliards d'années

Rendez-vous en janvier 2013! Pour Luc Mary, historien et auteur du livre *Le mythe de la fin du Monde* (éditions Trajectoire, 2009), l'apocalypse n'est pas pour décembre.

La théorie de l'apocalypse 2012 a déformé ce que prédit le calendrier maya. "Ils n'ont pas annoncé la fin du Monde mais la fin d'un cycle de 5000 ans" précise Luc Mary. La prophétie fabriquée par "des théologiens, des sectes", veut qu'une planète quatre fois plus grosse que la notre, Nibiru, heurte la Terre. Aujourd'hui, elle devrait être facilement repérable dans le ciel mais elle reste invisible. Il n'y a pas de prémices à une fin du Monde. Selon Luc Mary, la théorie de l'apocalypse existe

depuis que le Monde existe. "Même les hommes préhistoriques la craignaient! Cette peur fait partie de notre patrimoine culturel. La fin du monde en 2012 n'est jamais que la 183ème théorie d'apocalypse annoncée depuis la chute de l'Empire Romain..." explique l'historien.

Il reconnaît cependant que le phénomène de peur engendré par la prédiction d'apocalypse 2012 est "exceptionnel." Les médias et Internet y sont pour beaucoup et

à travers l'annonce de la fin du Monde, il y a la promesse d'un nouveau Monde, un message



d'espoir qui peut expliquer l'engouement pour cette prophétie.

L'apocalypse arrivera, mais seulement "dans 5 milliards d'années, cette fois c'est une théorie scientifique" avance Luc Mary.

De l'interprétation erronée de la constitution

Le M150 s'insurge contre une tentative de viol des institutions de la république

Suite de la page 3

autres au M150, nous nous donnons la tâche de faire connaître les dispositions contenues dans la constitution "a souligné Chris EGAH, porte parole du M150.

Deux jours avant cette marche, le M150, devant les journalistes, a évoqué précisément cet article 150 de la constitution tel qu'il est libellé à savoir "En cas de coup d'Etat, ou de coup de force quelconque, tout membre du Gouvernement ou de l'Assemblée nationale a le droit et le devoir de faire appel à tous les moyens pour rétablir la

légitimité constitutionnelle, y compris le recours aux accords de coopération militaire ou de défense existants. Dans ces circonstances, pour tout Togolais, désobéir et s'organiser pour faire échec à l'autorité illégitime constituent le plus sacré des droits et le plus impératif des devoirs. Tout renversement du régime constitutionnel est considéré comme un crime imprescriptible contre la nation et sanctionné conformément aux lois de la République". Selon donc, le porte parole du M150, que le CST veuille tirer la légitimité de son appel à la désobéissance civique



des dispositions d'un tel article, relève d'une comédie qui amuserait fort bien...

Constant M.

Le Messager

Lu sur le net !

Réussir sa nuit de noces !

Vous marier n'a rien d'anodin, vos ébats nuptiaux encore moins ! Entre festivités et sacrements, l'union charnelle ce soir-là bénéficie de toute l'intensité de votre engagement. Nos pistes pour conjuguer érotisme et sacré, avec Marisa Ortolan, psychothérapeute et animatrice de stages de tantra.

Au-delà d'une rencontre charnelle que vous avez sans doute déjà "consommée", vos corps-à-corps nuptiaux prennent ce soir-là une tout autre dimension. Dans la continuité de la cérémonie de mariage que vous venez de célébrer, ils scellent eux-aussi votre union, où le corps, le cœur et la conscience sont aussi de la fête. Trois principes chers au tantra. Rassurez-vous, ce soir-là il n'est nul besoin d'en connaître les fondements pour s'y adonner. "En effet, la nuit de noces est empreinte d'une telle intensité, similaire souvent à celle de vos premiers ébats, qu'il suffit de suivre quelques conseils simples pour vous propulser dans le sacré" assure Marisa Ortolan, psychothérapeute et animatrice de stages de tantra. Nos pistes pour une célébration charnelle au sommet !

Nuit de noces : S'y préparer ensemble

Une nuit de noces se prépare, tout comme la cérémonie, le plan de table ou le buffet. "Ce retour à l'intimité après avoir exposé votre amour et votre désir d'union sous les yeux de moult témoins est important" insiste la psychothérapeute. D'autant plus que la journée sera sans doute forte en émotion, entre serments, bague au doigt et festivités. Il serait bien dommage de ne pas profiter de cette effervescence une fois seuls à seuls.

Bien sûr, il y a des chances que vous soyez quelque peu éméchés, ou encore simplement fatigués... Peu importe. Que vous "consommiez" votre mariage ce soir-là, au petit matin, dans la journée qui suit, ou encore lors de votre voyage de noces, il n'y a pas de règles. L'essentiel est d'en parler avant, de prévoir quelques accessoires, bougies, fleurs, musique, huile de massage ou sels de bain, pour ritualiser vos étreintes.

Nuit de noces : Embrasser le corps pas pas

Une nuit de noces offre une occasion unique de se redécouvrir. Pour embrasser vos corps et vos sens, plusieurs chemins sont possibles. La lenteur est de mise.

"Toutefois, si l'envie vous prend de jouer les hussards (ou les lapins), il n'y a pas de contre-indication bien sûr, seulement une invitation à recommencer, différemment si possible" rassure Marisa Ortolan. Avec l'accent mis sur ce qu'on appelle les préliminaires, qui sont en réalité autant de sentiers érotiques à parcourir ensemble, avant de ne faire plus qu'un...

Des baisers profusion

S'embrasser peut vous conduire à l'orgasme. Vous ne l'ignorez sans doute pas, et vous en avez peut-être fait l'expérience à vos débuts. Pour retrouver cette ferveur, commencez par de petits baisers, puis plus longs, en surface, plus profonds.

Jouez à ressentir, et laissez le feu monter de votre ventre (ou plus crûment de vos organes sexuels). Premier foyer de l'énergie sexuelle en tantra.

Des caresses inévitables

Furtives appuyées, taquines ou crues, les caresses préparent votre corps au plaisir, tout comme votre psyché. Parcourez le corps de votre bien-aimé(e), pour en découvrir des contours qui vous avaient échappés, ceux du coude, du genou, puis du nombril, le lobe de son oreille...

Des mots (si) doux

On le sait, puis on oublie : les mots sont de puissants aliments du désir. Laissez jaillir de votre bouche, des mots doux, comme autant de perles à son attention. Inutile de jouer la sophistication. Restez naturels. Dites-lui combien vous le (la) trouvez beau, (belle), désirable, sensuel (le) et attirant(e). Combien votre cœur bat à l'idée de lier votre vie à la sienne. Bref, soyez romantique et sentimentale, sans aucune censure... Les mots ouvrent le cœur : deuxième foyer de la sexualité en tantra.

Plonger dans son regard

S'il y a bien un soir où l'on peut s'aimer les yeux ouverts, c'est bien celui-là. Vous aurez bien le temps, le loisir et d'autres occasions de les fermer. Les yeux étant dans de nombreuses traditions, les fenêtres de l'âme. Plongez votre regard dans le sien, en respirant ensemble à l'unisson, ce contact ouvrent la conscience : troisième foyer de l'amour tantrique.

Nuit de noces : L'union sexuelle sacrée

Vous allez ainsi sans effort, ni long apprentissage, glisser dans cet espace du "sacré", une dimension que l'on touche le plus souvent sans l'avoir recherché. Quand la pénétration arrive à ce point d'orgue de votre exploration sensuelle et érotique, alors l'orgasme lui aussi peut prendre d'autres formes, de type énergétique. "Il peut être vibratoire, prendre naissance dans le bassin, et se répondre dans tout le corps" précise Marisa Ortolan. Il ne s'accompagne pas d'éjaculation ni de tout autre émission de liquide chez les femmes. Là où l'orgasme ordinaire signe souvent la fin et le repos, celui-ci est un début. Le désir est encore là, souvent brûlant, comme une invitation à poursuivre cette rencontre. Profitez de ce moment en restant en contact. L'orgasme alors sonne comme une invitation au voyage dans la dimension sacrée, celle de votre amour !

Catherine Maillard

Sénégal : revers politique pour Macky Sall, le Sénat ne sera pas supprimé, pour le moment Les sénateurs de l'opposition ont fait avorter le projet de suppression du Sénat et de la vice-présidence

Le Parti démocratique sénégalais (PDS), l'ancien parti au pouvoir d'Abdoulaye Wade vient de s'illustrer en usant de sa majorité pour rejeter le projet de loi relatif à la suppression du Sénat et du poste de vice-président. Un revers pour l'actuel régime de Macky Sall qui veut à tout prix supprimer la chambre haute.

Dans la soirée de jeudi, le président du Sénat Pape Diop, dit constater le rejet du projet de loi portant suppression du Sénat par la Commission des lois de la chambre haute. Mais Pape Diop, qui avait été reçu par le chef de l'Etat, dans la perspective de lui témoigner sa volonté d'adhérer au projet de dissolution du Sénat, estime que ce n'est pas une bataille perdue puisque si le plénière vote en faveur du texte, le rejet de la commission des lois demeurera nul. Ce vendredi, le président Pape Diop, par ailleurs le chef des dissidents du PDS, a subi un revers de fortune, en effet, sur les cent sénateurs que compte la chambre haute, 44 ont voté contre le projet de loi, 28 sénateurs en faveur de la suppression et deux se sont abstenus.

Cheikh Kane du groupe libéral, s'est opposé à cette loi et pense que le président Macky Sall a une stratégie purement politique et non patriotique, "une action politique des réponses politiques, ce que le président Sall fait, c'est de la politique. Les inondations existent avant 2000 et le Sénat est né dans les inondations et l'actuel président fait parti des co-créateurs de cette chambre", a révélé M. Kane.

Le président Pape Diop n'a néanmoins pas apprécié le comportement de ses collègues qui se sont opposés à cette loi "quand la nation a besoin de nous, nous devons mettre de côté nos positions partisans pour essayer au règlement de cette crise née des inondations", conseille M. Diop.

Le combat continue pour le gouvernement

La ministre de la Justice,



Le bâtiment abritant le siège du Sénat au Sénégal

Aminata Touré, représentante du gouvernement a encore une fois rappelé l'urgence de supprimer cette haute chambre, "le Sénat est une institution qui coûte à l'état 7 milliards de FCFA (presque 11 millions d'euros, ndlr). Sept milliards, c'est énorme. Nous comptons poursuivre la procédure de la suppression de cette chambre qui est impopulaire", a fait savoir la ministre de la Justice aux sénateurs qui criaient victoire.

"Le rejet du projet de loi par les sénateurs n'a aucune incidence. Ça ne perturbe pas la procédure, ça n'empêche pas la procédure de se poursuivre", a indiqué le constitutionnaliste Abdoulaye Dièye. Selon ses explications, "il est prévu dans la Constitution que, si l'Assemblée nationale et le Sénat ne sont pas d'accord sur un projet, le dernier mot appartiendra à l'Assemblée nationale. Même si le Sénat vote contre, ça n'empêchera pas la procédure de se poursuivre, parce

qu'il appartiendra à l'Assemblée nationale de voter définitivement. Donc, on dépassera la deuxième étape, pour aller vers la troisième étape".

En ce qui concerne la troisième étape c'est-à-dire la convocation du Congrès, le Pr Dièye soutient que, "c'est le président de la République qui choisit, soit de passer par le référendum, soit de convoquer le Parlement en Congrès. Et dans ce cas, les députés et les sénateurs vont adopter ensemble le projet. On considèrera que le projet est approuvé, si la majorité des 3/5 est acquise".

Il faut rappeler que les députés ont adopté mercredi, à une large majorité, le projet de loi portant suppression du Sénat et de la vice-présidence de la République, d'une part, et, d'autre part, la création du Conseil économique, social et environnemental (CESE) en remplacement du Conseil économique et social (CES). Reste donc à savoir si le rejet sénatorial relève de la défense de l'intérêt général ou de l'instinct de survie des parlementaires.

KHALIL DIEME

Goma : des mères d'enfants handicapés chassées de leurs foyers

Alors qu'elles auraient besoin d'être assistées, des mères d'enfants handicapés sont chassées de leur foyer, considérées comme "responsables" de l'état de santé de leurs bébés. Une association milite pour faire sortir ces mères et leurs enfants de l'isolement social et économique.

"Ils prétendent que je suis une sorcière, que je suis responsable du handicap à la jambe droite de mon bébé parce que l'un de mes grands-parents était handicapé", témoigne, les larmes aux yeux, maman Dany. Françoise Walimwengu, la trentaine, est, elle rejetée par sa famille et condamnée à vivre seule avec son enfant handicapé. Elle a dû quitter ses trois autres enfants, valides, que son mari a voulu garder.

"Dans mon ascendance, personne n'est handicapé. Alors pourquoi ma femme a-t-elle mis au monde un enfant paralysé d'un bras et d'une jambe ?", s'interroge un homme sous

couvert de l'anonymat. Il explique qu'il a donc chassé sa femme avec l'enfant, en lui disant : "C'est le cadeau de notre amour que je t'offre ; cet enfant t'appartient et personne ne te le demandera. Mais oublie que nous sommes encore mariés..." Maggy, de son côté, avait mis au monde un handicapé mental ; chassée de son foyer, elle est venue déposer l'enfant à la porte de la sœur de son ex-mari. "Son mari l'avait déjà abandonnée, et elle a ensuite abandonné l'enfant. Nous sommes devenus, de fait, ses parents", raconte Lydie Nechi Mungongo, qui s'occupe de David désormais âgé de 6 ans.

De telles malheureuses histoires sont légion. "C'est regrettable de constater que, presque toujours, et sans examen médical, la femme soit toujours considérée comme responsable du handicap de son enfant ; et que de surcroît, quoi qu'il en soit, cela soit une raison pour la répudier", déplore le médecin Henry Tchongo Kataliko.

L'enfant handicapé, une charge de trop

Un enfant qui naît handicapé est avant tout une charge pour les familles, car s'en occuper coûte cher et demande du temps. "Mon enfant a 8 ans, mais il n'étudie pas car personne n'est disponible pour l'amener à l'école. Il faut toujours le faire manger, l'aider

Suite la page 7

Forces de la CEDEAO : Iront-elles un jour au Mali ?

Les soldats de la CEDEAO (Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest) mettront-ils un jour les pieds sur le sol malien ? Plus le temps passe et plus on s'interroge. Certes, après mille et une hésitations, le président de la transition au Mali, Dioncounda Traoré, a fini par demander officiellement l'appui de l'organisation sous-régionale pour résoudre la grave crise à laquelle est confronté son pays.

Mais les avis discordants qui émanent de Bamako laissent planer de sérieux doutes. On a l'impression que la demande a été formulée sinon du bout des lèvres, du moins contre manifestement l'avis de celui qui semble détenir la réalité du pouvoir au pays de Modibo Keita, à savoir le capitaine Amadou Haya Sanogo, tombeur, on le sait, de l'ancien président Amadou Toumani Touré. Après avoir donné l'impression que Kati, son quartier général, a été pris de court par Koulouba, le capitaine du 22 mars a fini par la cautionner, tout en freinant des quatre fers face à sa mise en application. L'effectivité de l'intervention ainsi que de ces modalités est donc loin d'être définitivement acquise, même si l'organisation sous-régionale continue de fourbir ses armes.

C'est ainsi que les ministres de la Défense et des Affaires étrangères des pays de la CEDEAO se sont réunis hier 17 septembre 2012 à Abidjan pour mettre la dernière main à leur plan de déploiement d'une force au Mali dont le Nord, on le sait, est sous la coupe de groupes islamistes lourdement armés. Cette rencontre succède à celle des chefs d'état-major de la Communauté, qui a eu lieu quelque 48 heures plus tôt.

Les politiques ont donc pris le relais des galonnés, et il reviendra aux chefs d'Etat en dernier ressort de prendre la décision finale. Tout semble cependant indiquer qu'on s'achemine inéluctablement vers la proposition d'une feuille de route à minima. Il ne devrait donc pas être question pour les forces en attente de monter en première ligne au front ni d'entrer dans la capitale malienne.

Si débarquement il devait y avoir, ces forces devraient se cantonner dans une drôle de guerre en attendant qu'on daigne leur faire appel, car l'armée malienne n'aurait besoin que d'un soutien logistique, de renseignements..., se disant capable de se battre comme un grand pour restaurer son

honneur bafoué, pour peu qu'on lève l'embargo qui pèse sur ses armes dans certains ports. On comprend certes cet orgueil kaki et teinté de chauvinisme. Reste à se demander si la Grande Muette malienne peut, à elle seule, venir à bout de cet adversaire à trois visages (Ansar Dine, MUJAO et MNLA dans une moindre mesure).

En attendant en tout cas, les islamistes, eux, continuent de dicter leur loi avec son cortège de mutilations, de flagellations en public et autres actes dégradants : ainsi après Gao, où de présumés voleurs et braqueurs, au nombre de cinq, ont eu chacun une main et un pied amputés par le MUJAO (Mouvement pour l'unicité et le djihad en Afrique de l'Ouest), c'était au tour, avant-hier, de Tombouctou d'entrer dans la danse macabre des mutilations ; Tombouctou où un jeune homme d'une trentaine d'année a été barbaquement privé de son membre inférieur droit, cette fois par les irrédentistes d'Ansar Dine.

A cette allure, comme nous le soulignons dans une de nos livraisons (Regard sur l'actualité du mercredi 12 septembre 2012), si l'intervention de la CEDEAO venait à être concrétisée, pour sûr, les troupes se retrouveraient face à une armée de manchots dans le désert malien ; malheureusement, l'application de la fameuse charia dans sa version la plus archaïque par les islamistes, qui font fi du respect des droits de l'homme et de la dignité humaine, aura déjà fait ses effets.

Il est donc d'une nécessité impérieuse de cesser les attermolements et d'agir pour mettre fin à la souffrance des populations, qui ne savent plus à quel charia recourir, si tant est que tout ce qui relève de cette charia ne soit pas forcément négatif ; ne l'est en effet que celle qui est d'une application pathologique, incapable de s'adapter aux réalités présentes.

D. Evariste Ouédraogo

Le SIDA N est pas une fatalité, protégeons-nous

Shanghai Shenhua : Didier Drogba, deux semaines et puis s'en va ?

En désaccord avec les autres actionnaires du Shanghai Shenhua quant à ses parts au sein du club, le richissime président Zhu Jun vient de monter d'un cran dans ses menaces. Le dirigeant chinois a lancé un ultimatum à ses associés pour que ceux-ci respectent leurs engagements vis à vis de Didier Drogba et de Nicolas Anelka, sans quoi il pourrait se retirer. Une décision qui mettrait en péril l'équilibre financier de la formation chinoise et donc l'avenir des deux anciens attaquants de Chelsea.

Le torchon brûle entre Zhu Jun et les autres actionnaires du Shanghai Shenhua. Arrivé au club en 2007, le président et mécène du club réclame toujours la majorité des parts (70%, ndlr), comme le prévoit un contrat qu'il

baisse de l'apport financier du dirigeant qui pourrait avoir des conséquences terribles au sein d'une équipe qui doit supporter les imposants salaires de Didier Drogba et Nicolas Anelka, qui émergent chacun à plus d'un million d'euros par mois. Un gouffre financier impossible à couvrir pour les autres parties prenantes sans l'apport du président Jun.

Autant dire qu'un retrait du dirigeant chinois entraînerait un départ quasi inéluctable de l'international ivoirien, qui ne serait pas retenu. D'après une source dont le nom n'a pas été révélé par le Shanghai Youth Daily,

"si ce problème n'est pas résolu d'ici octobre, Zhu Jun saisira la justice. Si la question du salaire de Drogba n'est pas tranchée, il pourrait devoir acheter un ticket d'avion pour rentrer chez lui." Difficile d'être plus explicite. Actuellement concentré dans la remontée du club au classement et buteur samedi lors de la réception de Liaoning Whowin (3-0) Didier Drogba pourrait donc déjà en train de vivre ses derniers jours en Chine, après seulement 7 matches... A moins qu'il ne consente à un très gros sacrifice au niveau de son salaire. Après tout, n'a-t-il pas dit qu'il a choisi le Shanghai Shenhua avant tout pour "le challenge sportif" ?

MANSOUR LOUM



ne cesse d'invoquer, alors qu'il n'en possède que 20 % à l'heure actuelle. Après avoir déjà taper du poing sur la table il y a quelques semaines de cela, le dirigeant chinois vient de lancer un ultimatum aux autres associés du club. Il leur laisse 15 jours pour respecter cet engagement passé il y a 5 ans, sans quoi il ne contribuera plus à la vie de l'équipe qu'à hauteur de ses actions avant de saisir la justice.

"J'ai pris la difficile décision de vous croire encore une fois, mais c'est la dernière fois ! Et cette fois, je fixe une deadline : deux semaines", a ainsi posté le richissime homme d'affaires sur son compte Twitter. Un désengagement ou même une

Goma : des mères d'enfants handicapés chassées de leurs foyers

à faire ses besoins, lui faire sa toilette", explique Françoise Walimwengu. "Ces mères de famille isolées, souvent analphabètes, ne peuvent que vivre de petites activités qui ne rapportent que de faibles revenus", explique Étienne Paluku, le président de l'Association des parents des enfants au cerveau lésé (APEC), qui vient en aide, notamment pour les soins médicaux, aux plus vulnérables parmi cette population.

"Il y a cinq ans que je ne fais plus rien. Ma seule activité, c'est de garder l'enfant de mon grand frère que ses parents avaient abandonné", confirme Lydie, la maman d'adoption de David. Pour les parents enregistrés et adhérents à l'association, "les soins de base sont gratuits", précise le Dr Henry Tchongo, spécialiste en réadaptation et kinésithérapeute du Centre pour handicapés, qui se charge de les soigner.

L'APEC permet à ces parents de faire entendre leur voix. "Nous avons par exemple manifesté, en mai, à l'occasion

de la journée internationale de l'enfant africain, pour dire que l'enfant handicapé et sa mère ont le droit d'être protégés comme tout un chacun", déclare maman Clarice, une membre influente de l'APEC, elle aussi rejetée par sa famille et son mari pour avoir mis au monde un enfant handicapé.

L'APEC soutient aussi les femmes qui veulent tenter des actions en justice lorsqu'elles sont chassées de leur foyer. "Grâce à nous, une maman, Jacqueline Kavira, a gagné son procès contre son ex-mari", raconte avec fierté un membre de l'APEC. Le tribunal de paix de Goma avait demandé à la famille de rétablir Jacqueline dans ses droits ; cependant, seul le paiement de dommages et intérêts a été recommandé, sans suite à ce jour.

Faire reculer les préjugés

"Notre objectif est de supprimer les discriminations et les marginalisations dont nous sommes souvent victimes", résume Françoise Walimwengu. "Mon père a divorcé d'avec ma mère parce que j'étais née

Eliminatoires CHAN:

38 pays en lice pour les 16 places qualificatives

La Confédération africaine de football (CAF) a procédé au tirage au sort de la 3ème édition du Championnat d'Afrique des Nations de football (CHAN - compétition réservée aux joueurs locaux) qui se disputera en Afrique du Sud en 2014. Au total 38 pays sur les 54 que compte la Confédération africaine de football (CAF) sont répartis en 6 zones. La zone Nord a droit à 2 qualifiés, la zone Ouest B, Centre, Centre-Est et Sud auront trois qualifiés chacune. Signalons que pour la zone Sud, l'Afrique du Sud, pays organisateur qualifié d'office, est inclus parmi les trois représentants de la partie australe. C'est pour la première fois qu'une répartition spécifique a été établie sur la base des résultats des deux premières éditions (2009 et 2011) qui ont permis de désigner les têtes de série et les équipes appelées à jouer le tour préliminaire.

Pour la Zone Afrique Centrale sur les 5 pays engagés à savoir, le Cameroun, la RD Congo, le Gabon, le Congo et la Centre Afrique, seuls 3 pays seront qualifiés. Ce tirage au sort effectué par le secrétaire général de la CAF Hichan El Amrani, place la République démocratique du Congo dans la zone Centre, dans laquelle on retrouve le Congo Brazza, le Gabon, le Cameroun et la République Centrafricaine. Les Camerounais exemptés du premier tour de ces éliminatoires, rencontreront les protégés du président François Bozize, c'est-à-dire la République Centrafricaine si et seulement, ceux-ci venaient à remporter leur match de barrage contre le Congo Brazzaville le 2 décembre prochain.

Rappelons que la République Centrafricaine qui a pris un bel élan au dernier tour des éliminatoires de la Coupe d'Afrique des nations Afrique du Sud 2013 contre le Burkina Faso 1-0 en match aller du dernier tour de ces éliminatoires. Elle doit déjà commencer à préparer avec

sérieux ses joueurs locaux pour pouvoir retrouver la ferveur populaire suscitée lors des différentes rencontres de l'équipe fanion du football centrafricain. Avec les démêlés de l'équipe nationale camerounaise, la rencontre semble à la portée des Centrafricains. Ainsi donc, si la RCA, gagne son match contre les joueurs du pays de Samuel Eto'o Fils, elle sera qualifiée pour le tour final qui se jouera au pays Arc-en-ciel.

Préliminaires

Sont exempté: Le Cameroun, la

RD Congo et le Gabon
Centre Afrique -Congo: 1, 2
Décembre 2012

Congo - Centre Afrique: 14, 15,
16 Décembre 2012

1er tour

Opposition 1

Gabon - Cameroun: 21,22,23 juin
2013

Cameroun - Gabon: 05,06,07
juillet 2013

Opposition 2

RD Congo - (Vainqueur
préliminaires: Congo vs Centre
Afrique): 21,22,23 juin 2013

(Vainqueur préliminaires:Congo
vs Centre Afrique) - RD Congo:
05,06,07 juillet 2013

Barrage

Perdant opposition 1 - Perdant
opposition 2: 26,27,28 juillet 2013

Perdant opposition 2 - Perdant
opposition 1: 09,10,11 août 2013

Le vainqueur des barrages
rejoindra les deux premiers
qualifiés des oppositions 1 et 2
pour la phase finale en Afrique
du Sud.

Par journaldebangui.com - 14/09/
2012

Communiqué

BTS, Licence Professionnelle et Master en Journalisme et Communication des Entreprises : telles sont les formations que l'ESTAC, l'Ecole Supérieure des Techniques et Arts de la Communication vous offre pour cette rentrée académique 2012-2013. Des formations qui vous préparent à être de vrais professionnels, ayant appris sur le terrain et sachant impressionner par leur compétence. L'ESTAC, c'est aussi une école qui sait accompagner les apprenants et commençant par leur offrir la chance d'une bourse.

Inscrivez-vous aux concours de bourse qui auront lieu selon le calendrier suivant :

- Le mercredi 05 septembre pour l'entrée en première année de BTS

- Le Mercredi 19 septembre pour la troisième année de licence

- Pour tout renseignement, contactez le 22 20 62 70 ou le 23 38 06 63, ou l'adresse e-mail suivante : estac3000@yahoo.fr, ou adressez-vous au secrétariat de l'école non loin du rond point tokoin trésor.

- L'ESTAC, l'expérience au service du professionnalisme

Cosmas Mungazi